

et délibère les jours mois & an sus dits.

~~M. Guéhen~~ ~~Le Souvestre~~ ~~H. Piquet~~
~~J. Coz~~ ~~Rud~~ ~~Frouvenard~~ ~~P. Laigny~~
~~J. Coz~~ ~~Ch. Patry~~
~~H. Piquet~~ ~~Ch. Patry~~ ~~A. Velasquez~~ ~~Fouquet~~
~~A. Lehan~~

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 26 septembre 1920, pour la session ordinaire d'août.

Objet de la séance:

1. - Correspondance
2. - (a) Assainissement de l'école des filles de la Blanche, construction d'un aqueduc. - (b) mairie, réparation du carrelage. - (c) mobilier scolaire, achat de matériel.
3. - Voirie urbaine, chemin des forges, projet de tracé
4. - Ruisseau dit le Danube. - Curage
5. - Bras de Ciruil. Vœu de la chambre de Commerce
6. - Pétition des habitants de la rue Sadi Carnot en vue du prolongement de la canalisation du service d'eau
7. - Droits de place. - Relèvement du tarif. - Spectacles et attractions, taxe communale.
8. - Inspection des viandes
9. - Electricité. - Démarches auprès de la Société pour installation de ligne à Trentemouls
10. - Etat des cotes irrécouvrables
11. - Assistance.

A. Rey, le 19 Septembre 1920
Le Maire

Session ordinaire d'Avril

Séance du 26 Septembre 1920.

Le six mitneuf cent vingt, le vingt-six Septembre à 8 heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Rezé, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire, pour la session ordinaire d'Avril.

Présents: M. M. Vigier, Gendron, Sauvette, Ordronneau, Piquet F., Cochet, Dupont, Aubin, Redon, Giron, Brouetard, Solignac, Le Lamer Houquet, Boji Piquet E., Artaud J., Patsy, & Félasque

Absents: M. M. Gubel, Geneau, Lampion, & Artaud F.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Le Lamer ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observations.

Correspondance.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la correspondance échangée avec Monsieur le Maire de Nantes au sujet de l'établissement d'un abattoir intercommunal.

Il donne lecture ensuite d'une pétition des Institutrices adjointes de l'École des filles de Pont Rousseau, relative à l'augmentation de l'indemnité de logement qui leur est allouée par la commune.

Après un échange de vues, le Conseil décide de porter cette indemnité aux chiffres suivants à partir du 1^{er} Janvier 1921

200⁺ pour les célibataires de Rezé & P. R.

250 francs pour les Just^s & Just^s mariés
habitant Repé.

300 francs pour les Just^s & Just^s mariés
habitant P. Rousseau

Lecture d'une lettre de la Directrice de l'École
publique des filles de St. Paul demandant plusieurs
travaux de réfection ainsi que l'acquisition de
quelques cartes géographiques est aussi donnée
au Conseil

Cette demande est prise en considération &
il est décidé d'y donner suite.

Erection d'un monument
aux Morts
de la Grande Guerre

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil
d'une circulaire de Monsieur le Préfet relative à la parti-
cipation de l'État pour l'érection d'un monument aux
Morts de la Grande guerre; cette participation est calculée
d'après un barème joint à la circulaire; Monsieur
le Maire propose ensuite au conseil d'examiner le
projet établi par M^r Cormerais architecte, afin
de fixer le chiffre de la subvention de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le
dit projet s'élevant à 40.000⁺
vote un crédit de 20.000⁺
et sollicite une subvention de 5.000⁺
le déficit s'élevant à 14.800⁺
sera comblé par le produit des souscriptions qui
vont être faites dans la commune.

Après avoir pris connaissance d'une circulaire de
M^r le Préfet, du 2 février dernier, relative à la cession
aux communes de trônes de pierre, le conseil est
d'avis de solliciter l'attribution de 2 canons pour
ornement, le monument qui va être érigé.

Assainissement de l'école
des filles du Bourg.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil
d'un rapport de M^r Bloyard voyer communal
indiquant que pour diverses raisons, il est
indispensable de prolonger l'aqueduc construit

sous le chemin de Grande Cam^{me} et 2^o 1/2

Le Conseil après avoir examiné la question et pris connaissance du plan joint au rapport, donne son approbation au devis du voyer communal, s'élevant à 11.000 francs; vote un crédit de 7000 francs, et sollicite sur les fonds des amendes de police, une subvention de 4.000 francs

Mairie
Réfection du carrelage.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r Bassy architecte relative à la dépense à effectuer pour la réfection du carrelage de la conciergerie de la Mairie, dont le montant s'élève à 1100 francs.

Le Conseil approuve ce travail en enjoignant le voeu qu'il soit réduit à son strict minimum.

Ouverture de Crédit
Caniveaux posés
à
Cretemoult

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que les caniveaux posés à Cretemoult sont terminés et que l'entrepreneur réclame le montant de sa facture s'élevant à 3672⁺, y compris les honoraires du voyer communal.

Aucun crédit n'étant disponible au budget, M^r le Maire demande au Conseil de vouloir bien prélever sur la part de la commune dans le fonds commun des Contributions Indirectes, dont le montant s'élève à 44 876^{1/2}, la dite somme de 3672⁺.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision de Monsieur le Maire

Voirie urbaine
Chemin des Forges
- Projet de tracé -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une pétition d'habitants de la rue Sadi Carnot à Pont Rautreau et d'un rapport de M^r Bloyard voyer communal relatifs au projet d'alignement à une largeur de 7 mètres de la veille des Forges. Il soumet ensuite à l'Assemblée le plan de cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son approbation au dit projet, et prie Monsieur

Mairie
2

le Préfet, de vouloir bien y donner suite.

Ruisseau le Danube
Curage.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance d'arrêt de Monsieur le Préfet, ordonnant le curage du ruisseau le Danube à Font Rousseau, décide d'insister auprès des intéressés pour que le nécessaire soit fait à ce sujet.

Bras de Fimil

Vœu de la Chambre de Commerce

Monsieur le Maire donne lecture d'une note à lui adressée relative à la difficulté d'accès aux ouvrages d'accostage des industries de la rive gauche de la Loire.

Sans vouloir entrer dans les considérations qui sont exposées dans la dite note, le Conseil croit devoir, dans l'intérêt général, émettre le vœu que les pouvoirs publics compétents s'intéressent à l'aménagement de la rive gauche de la Loire, dans la partie qui concerne la commune de Rezé.

Service d'eau à Font Rousseau.

Pétition des habitants de la rue Sadi-Carnot.

M. le Maire communique au Conseil une pétition des habitants de la rue Sadi-Carnot en vue du prolongement de la canalisation du Service d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend en considération cette pétition et charge Monsieur le Maire de s'entendre avec la Compagnie du Service des Eaux pour faire obtenir satisfaction aux pétitionnaires.

Droits de place.
Relèvement du tarif.

Monsieur le Maire propose au conseil de vouloir bien modifier comme suit le tarif des droits de place dans la commune.

- 1° Le mq de terrain occupé. 0^{fr} 24
- 2° Cheval ou bête à cornes, amené aux foires. . . 1^{fr} 00
- 3° veau - mouton - porc. 0^{fr} 50

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Taxe municipale sur les chiens

En attendant que des instructions soient données pour le relèvement de la taxe municipale sur les chiens.

Le conseil est d'avis que tous les propriétaires d'animaux soient imposés, & pour qu'aucun d'eux n'échappe à la taxe, un recensement soit fait par les gardes-champêtres; une prime de 0.25 par chien de 2^e catégorie et de 0.50 par chien de 1^{re} catégorie leur sera attribué par chien découvert.

Spectacles et attractions.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'aux termes de l'art 92 de la loi des Finances du 25 Juin 1920, les communes sont autorisées à percevoir des taxes municipales sur les spectacles, tels que : bals, cinémas, concerts, représentations foraines ou autres, etc... frappés par l'impôt d'Etat; qu'il n'y a pas lieu de négliger cette source de revenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil renvoie la question à la Commission des Finances.

Inspection des Viandes Vétérinaire

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que par arrêté municipal du 23 Juin 1908, approuvé par Monsieur le Préfet, M. Daustain avait été nommé Inspecteur Sanitaire des boucheries & tueries particulières dans la Commune de Reffé; que dans une délibération le Conseil avait demandé à M. le Préfet d'être dispensé des services de cet inspecteur, à seule fin de diminuer les charges communales, et d'autant plus que le préposé sanitaire, boucher de profession, est très compétent.

M. le Préfet ayant répondu par lettre du 6 7^{le} 1909 qu'il était impossible de nous donner satisfaction, le Conseil estime qu'il y a lieu d'insister à nouveau sur la suppression de l'Inspecteur sanitaire et fait remarquer qu'un vétérinaire est installé à Pont-Neuf, et qu'en cas de doute sur un animal le préposé sanitaire communal demanderait le concours de ce vétérinaire, et la commune lui paierait sa vacation.

Cotisations honorables.

Monsieur le Maire communique au Conseil les

états des cotes inévitables compris dans les rôles
de 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 & 1919.

Après en avoir délibéré le conseil approuve ces
états.

Monsieur

Electricité - Installation
dans la Commune.

(voir délibération
après S. P.)

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'entre-
tien qu'il a eu avec M. le Directeur de la Société
Nantaise d'Electricité relatif à l'installation du
réseau dans toute la commune.

Le Conseil approuve l'initiative de M. le Maire
et lui donne tous pouvoirs pour la réalisation de ce
projet.

Assistance aux
Vieillards.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
toutes les demandes des personnes indigentes qui
solllicitent leur admission à l'assistance confor-
mément à la loi du 14 Juillet 1905

Savoir :

1^o Donnio Marie Feure Dony, rue Nationale 19,
admis à 10⁺

2^o Urbain F. Moreau, à la Chaussée, admis
à 10 francs.

3^o Urbain F. Chémel, à l'Aufère, admis
à 7⁺

4^o Coué Charles, rue Nationale 28, admis
à 7⁺

5^o Marchais Feure V. Souneau, à la Plordière,
assisté pour 5⁺, augmenté de 10⁺

Assistance
aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire soumet au conseil toutes
les demandes des personnes indigentes qui solllicitent
leur admission à l'assistance conformément de la loi
du 14 Juillet 1913

Savoir :

1^o Deniau Henri, chemin de la Morinière, le
salaire de 632⁺ par mois est suffisant pour assurer
l'existence de la famille ;

2^o Olive Arthur à Ertemoult, non admis, le
salaire déclaré étant inférieur à celui attribué aux ou-

Monsieur

rien vient.

3° Fortoleau Delahai, admise pour une 2^e allocation;

4° Fortoleau Maré, à Rayon, admise pour une allocation;

5° V^e Gerpin, à Catzlordière, le gain journalier ajouté à la pension militaire est suffisant pour assurer l'existence de la famille;

6° V^e Gauthier à la Haute-He, admise pour 2 allocations.

Assistance aux femmes
en couches.

Le Conseil municipal ratifie la décision de l'administration municipale en ce qui concerne l'admission d'urgence des personnes ci-après :

1° M^{me} Brossard, rue Beau Souvenir

2° M^{me} Gallais - Cheirai

3° M^{me} Chouey - rue du Petit-Bois -

Il examine les nouvelles demandes :

1° M^{me} Grosseau, à Voithouse, admise.

2° M^{me} Carrière, rue Nat^e 118, non admise, le salaire déclaré n'est pas en rapport avec celui des ouvriers ajusteurs -

Sapeurs-Pompiers
Allocation.

Le Conseil vote une allocation annuelle de 50 francs à chacun des membres de la section des Sapeurs-Pompiers « titre de gratification »

Electricité.

Installation dans toute
la
Commune

Plusieurs conseillers municipaux expriment leur mécontentement à Monsieur le Maire au sujet des travaux d'installation d'électricité qui ne sont pas poursuivis avec toute l'activité désirable; qu'une concession ayant été accordée à la Société d'Electricité, celle-ci doit faire tous ses efforts pour donner satisfaction aux nombreuses réclamations qui sont adressées au Maire. - Il est fait remarqué en particulier que par suite de l'achèvement des travaux du transformateur installé à Voithouse, près des établissements Sautot, il y aurait lieu d'insister auprès de la Société pour qu'elle relie ce transformateur à celui

Projet de 16 p.
16 20

des Sociétés, ce qui permettrait aux nombreux habitants de Grentemault et Vorthouse, d'être compris dans la zone de distribution de ces 2 transformateurs.

Le Conseil après en avoir délibéré invite Monsieur le Maire à insister à nouveau auprès de la Société Française d'Electricité pour que satisfaction soit donnée à la commune de Repe qui compte plus de 10.000 habitants, et où par conséquent le nombre des abonnés sera élevé.

Ouverture de crédit

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien voter, sur le fonds commun des Contributions Indirectes l'ouverture d'un crédit de 502.⁷⁵, pour le règlement de la facture concernant la fourniture d'un drapeau à l'Union des Combattants, Section de Repe.

Après en avoir délibéré le conseil vote le crédit demandé et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

Mobilier scolaire
Demande de subvention

Monsieur le Maire communique au Conseil le devis de M^r Batty architecte relatif à la fourniture de mobilier à l'école communale des garçons de Repe.

Après en avoir délibéré, le conseil y donne son entière approbation, vote un crédit de 393.²⁵ et sollicite de Monsieur le Préfet, une subvention de 200.⁰⁰

Fait & délibéré les jours mois & an ci. dessus

(List of signatures)
L. Laverne
P. Piquet
L. Dupont
A. Lecomte
H. Vaupin
F. Lecomte
A. Lecomte
Ch. Patry

trans le 28 1920

trans le 26 1920